

Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 54 (1992)

Heft: 495

Rubrik: Zu Traktandum 7 : Bericht der Musikkommission = Point 7 : Commission de musique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zu Traktandum 7: Bericht der Musikkommission

Das vergangene Jahr war zweifelsohne geprägt durch das Zweite Europäische Orchester-treffen, das im Juni in Solothurn stattgefunden hat. Sie wissen es: die zu diesem Zweck zur einer Ad'hoc-Kommission umgebildete Musikkommission stand unter dem Präsidium von Ueli Ganz, und mitgearbeitet haben Prof. Rudolf Reinhardt und Hans Gschwend. Sie hat eine Riesearbeit geleistet. Noch einmal danke ich diesen Musikfreunden und gratuliere ihnen zum Erfolg. Ich will im übrigen nicht auf dieses Ereignis, das im EOJ Geschichte macht, zurückkommen; es ja schon viel gesagt und geschrieben worden.

Das Ziel meines Berichtes ist es vielmehr, kurz auf die zahlreichen Werke einzugehen, die wir gekauft haben und mit denen wir unsere Bibliothek erweitern können.

Zunächst haben wir die Werke für Orgel und Orchester ausgebaut und haben zehn Orgelkonzerte von G. F. Händel, eines von Joseph und eines von Michael Haydn erworben. Darüberhinaus haben wir 14 Orgelsonaten von Mozart ausgewählt. Im weiteren haben wir die Sinfonie von C. Ditters von Dittersdorf, C. Ph. E. Bach und J. F. X-D. Stalder (übrigens ein Schweizer Komponist) vervollständigt. Wir haben eine Idee der letzten Jahre fortgesetzt und vier Werke für Cello-Quartett und 18 Stücke für Bläser angeschafft.

Zwei berühmte, aber sehr schwierige Werke stehen nun auch in unserer Bibliothek: das Adagio für Streicher von S. Barber und Ravels «Boléro».

Eine ganze Reihe «neuer» Komponisten erscheinen erstmals in unseren Katalogen. Speziell erwähnt seien A. Glazunow, F. A. Berwald, B. H. Romberg (mit seiner Kindersin-

fonie) und der Schweizer G. A. Derungs.

Im Bericht über das Jahr 1990 habe ich von Rekord gesprochen, wurden doch 177 neue Werke gekauft. 1991 wurde der Rekord gebrochen: 216 neue Werke wurden in die Bibliothek integriert, und zwar für Besetzungen, die von der kleinsten bis zur grössten reichen.

Ich möchte diesen Überblick, der ja nicht vollständig ist, nicht abschliessen, ohne auf das Werk aufmerksam zu machen, das unser Musikkommissions-Mitglied Rudolf Reinhardt zum 700. Geburtstag der Eidgenossenschaft komponiert hat: «Confœderatio musica», ein Werk, das mit grossem Erfolg im Juni 1991 in Solothurn uraufgeführt wurde, und welches das Berner Musikkollegium später erneut aufgeführt hat. Es ist an Ihnen, es zu entdecken. Ihre Musiker und Ihr Publikum werden sich darüber freuen!

Zum Schluss möchte ich meinen Kollegen in der Musikkommission danken: Käthi Engel Pignolo, Ueli Ganz und Rudolf Reinhardt, aber auch den Mitgliedern des Zentralvorstandes für ihre freundschaftliche Zusammenarbeit und ihr Engagement im Dienste unseres Verbandes und zu Gunsten der Musik.

Wie jedes Jahr hier noch etwas zum Nachdenken:

«Die Musiker sind der Reiz unserer Kultur.»

Das sagte Aristoteles.

Mit meinen besten Wünschen:
René Pignolo, Präsident der Musikkommission

Berühmt und sehr schwierig: das Bolero von Ravel in der SFO-Bibliothek >

Point 7: Commission de musique

cée voici plusieurs années, nous avons acheté quatre œuvres pour quatuor de violoncelles et dix-huit pièces pour instruments à vent.

Deux œuvres célèbres, mais fort différentes, font leur entrée dans notre bibliothèque: l'Adagio pour cordes de S. Barber et le Boléro de M. Ravel.

Un bon nombre de nouveaux compositeurs apparaissent pour la première fois à la SFO. Je relèverai particulièrement A. Glazounov, le Suisse G. A. Derungs, F. A. Berwald et B. H. Romberg, avec sa symphonie pour les enfants.

L'année dernière, je parlais ici-même d'année record, voire d'année du siècle, avec un total de 177 nouvelles œuvres. Or, cette année, notre bibliothèque s'est enrichie de 216 nouvelles pièces; de quoi satisfaire aux besoins des plus petits jusqu'aux plus grands de nos orchestres.

Pour clore cette énumération non-exhaustive, je tiens à attirer votre attention sur l'œuvre que notre membre de la Commission de musique, Rudolf Reinhardt, a composé spécialement pour le 700e: «Confœderatio musica», œuvre créée avec grand succès en juin 1991 à Soleure, puis reprise en concert par le Berner Musikkollegium. A votre tour de l'aborder. Vos musiciens et votre public y trouveront plaisir et satisfaction.

En guise de conclusion à ce rapport annuel, je dirai ici toute ma reconnaissance à mes collègues de la Commission de musique: Käthi Engel Pignolo, Ueli Ganz et Rudolf Reinhardt; ainsi qu'aux membres du Comité central pour leur engagement amical, sans limite et bénévole au service de notre société et de la musique.

Comme chaque année, encore une petite pensée:

«Les musiciens: la grâce de notre culture»

Aristote

Je vous remercie de votre attention.

René Pignolo, président

Cette année aura incontestablement été marquée par juin 91 et son 2e rendez-vous des musiciens et des orchestres d'amateur européens, à Soleure. Comme vous le savez, notre Commission de musique - transformée pour l'occasion en commission ad'hoc, sous la présidence d'Ueli Ganz avec l'appui de Rudolf Reinhardt et de Hans Gschwend - aura accompli un travail de titan. Que ces amis de la Musique en soient ici une fois encore sincèrement félicités et remerciés. Je ne reviendrai pas sur cet événement de l'Histoire de notre Société; beaucoup ayant déjà été dit et écrit.

Le but de mon propos sera d'analyser brièvement les nombreuses œuvres que nous avons pu acquérir, afin d'enrichir notre bibliothèque centrale.

Nous avons tout d'abord pensé à renforcer le nombre d'œuvres pour orgue et orchestre, en achetant dix concerti de Haendel, un de Josef et un de Michael Haydn. Nous avons de plus choisi quatorze sonates d'église de Mozart.

Nous avons également décidé de compléter le nombre de symphonies de C. Ditters von Dittersdorf, de C. P. E. Bach et du compositeur suisse J. F. X-D. Stalder.

En continuant dans l'idée amor-



Zu Traktandum 9 (und 11): Budget

Das Budget 1992 ist nach bisherigem Finanzierungsmodell aufgestellt worden. Sofern der Antrag des Zentralvorstandes (siehe Traktandum 11) angenommen wird, würde es sich entsprechend verändern.

Zu Traktandum 10: Wahlen

Der Vizepräsident des Orchestervereins Liechtenstein-Werdenberg, Herr Daniel Kellerhals, Azmoos (ein sehr guter Hornist), ist bereit, sich (auch im Hinblick auf frei werdende Chargen) in den Zentralvorstand wählen zu lassen. Der Zentralvorstand empfiehlt diese Kandidatur einstimmig. Im weiteren ist eine Sektion für die Rechnungsrevision zu bestimmen.

Zu Traktandum 11: Anträge des Zentralvorstandes

a) Der Zentralvorstand stellt den Antrag, die Finanzierung des Verbandes neu zu regeln (siehe Seiten 13 und 14).

b) Der Zentralvorstand plant die folgenden Aufgaben in den nächsten zwei Jahren schweremässig zu fördern:

- Ausbau der Bibliothek und Einführung der Datenverarbeitung im Ausleihverkehr
- Förderung der Jugendorchester
- Verbesserung der Information
- Weiterführung der Zusammenarbeit mit anderen Verbänden
- Planung und Durchführung des Jubiläums «75 Jahre EOV» (in gediegenem, aber bescheidenem Rahmen)
- Beschaffung zusätzlicher finanzieller Mittel zur Konsolidierung der bisherigen und zur Sicherstellung der zukünftigen Aufgaben.

Zu Traktandum 14: DV 93/94

Delegiertenversammlung 1993: Der Zentralvorstand schlägt vor, die Jubiläums-Delegiertenversammlung am Gründungsort des EOV, in Zürich, durchzuführen. Die Delegiertenversammlung 1994 sollte dann in der Westschweiz stattfinden. Einladungen werden mit Freude entgegengenommen!

Point 9 Budget

Le budget 1992 a été établi selon le modèle de financement actuel. Si la motion du Comité central (point 11) est acceptée, le budget sera adapté en conséquence.

Point 10 - Elections

M. Daniel Kellerhals, d'Azmoos, est vice-président de la Société d'orchestre de Liechtenstein-Werdenberg, et un très bon corniste. Il serait prêt à accepter diverses tâches au sein du Comité central, lequel appuie sa candidature à l'unanimité. Par ailleurs, il faudra élire une section en tant que vérificateur des comptes.

Point 11 - Motions du Comité central

A) Le Comité central demande une nouvelle forme de financement.

B) Le Comité central demande que la SFO concentre ses efforts, ces deux prochaines années, sur les tâches suivantes:

- étoffer la bibliothèque, introduire l'informatisation des services de prêts
- promouvoir les orchestres de jeunes
- améliorer l'information
- poursuivre la collaboration avec d'autres associations de musique
- préparer le 75^{me} anniversaire de la SFO, dans un cadre modeste mais de bon aloi
- chercher des sources de revenus supplémentaires pour consolider le budget et assurer l'efficacité des services.

Point 14 - Prochaines assemblées

Pour 1993, le Comité central propose qu'en cette année d'anniversaire, l'Assemblée des délégués ait lieu à Zurich, où la SFO a été fondée.

Pour 1994, il serait souhaitable que l'Assemblée des délégués ait lieu en Suisse romande.

Les candidatures seront les bienvenues.

Soumission à l'Assemblée des délégués de la SFO

Nouvelle forme de financement

Le Comité central de la Société fédérale des orchestres présente la motion suivante:

La nouvelle forme de financement devra couvrir les frais de façon optimale et favoriser une planification financière à long terme. Par la même occasion, il faudra provoquer des rentrées d'argent supplémentaires sans que cela cause des charges importantes aux orchestres. La SFO ne peut être efficace que si les actifs et les passifs sont équilibrés. Il n'est pas prévu que la subvention de l'Etat soit augmentée. Les frais non couverts par la subvention doivent être supportés par les membres. La SFO n'a pas (encore) de sponsors ni de membres passifs.

Vu l'expérience de ces dernières années, les orchestres apprécient surtout les prestations suivantes: bibliothèque centrale — décomptes SUISA centralisés — informations prodiguées par le journal «Sinfonia» — services-conseils individuels. Il faut donc définir quels sont les coûts qui en découlent et quelle partie peut être supportée par la subvention. Les prestations ci-dessus coûtent environ 26 francs par membre et par année. La subvention telle qu'elle était en 1991 et divers autres petits revenus couvrent environ 36% de ce montant. Les Fr. 16.50 restants doivent être supportés par les membres, car aucune autre source de revenus n'est disponible.

La taxe d'utilisation de la bibliothèque centrale couvre environ 50% des frais de la Société coopérative Proscript, chargée d'effectuer ce travail, y compris ses services administratifs y relatifs (environ 500 prêts d'œuvres à 40 francs = 20'000 francs). Pour un concert englobant trois œuvres, cela reviendrait par exemple à 120 francs, montant supportable.

Le Comité central demande aux membres d'accepter cette motion. Nous essayerons par ailleurs de trouver de nouvelles sources de revenus pour être à même d'abaisser ces taxes. Cette solution sera valable pour 1992 et 1993. Pour 1994, il faudra recalculer plus précisément en tenant compte de l'évolution de la situation.